ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS DU GROUPE SPIE

------AAA.Spie - Parc Saint-Christophe - 95861 Cergy-Pontoise cedex
Association - Loi du 1^{er} juillet 1901 - dossier n° 3/09 317 du 10 août 1989 - J.O. n° 35 du 30 août 1989
Tél. : 01 34 24 38 53 - Fax : 01 34 24 31 44 - e-mail : aaa.spie@orange.fr

Etabli par Lucien CAILLIBOT

CAHIER D'INFORMATION N®

AVANTAGES AUX COMBATTANTS EN AFRIQUE DU NORD

Information sur la Retraite Mutualiste

Nombre de nos adhérents ont des enfants, des petits enfants ou autres proches et amis qui, outre l'Afrique du Nord, ont servi à l'occasion des opérations militaires extérieures de ces dernières décennies.

Des dispositions sont promulguées de temps à autre pour reconnaître comme Ancien Combattant ceux ayant appartenu à certaines Unités engagées dans ces opérations, sous certaines conditions de dates et de lieux.

En tant qu'anciens combattants, revenus à la vie civile, militaires en activité, ou encore victimes de guerre ils peuvent alors prétendre à la Carte du Combattant et/ou au Titre de Reconnaissance de la Nation (T.R.N.) ?

Ces Titres donnent accès à un certain nombre de droits, dont la Retraite Mutualiste du Combattant, retraite par capitalisation de la Caisse Autonome de Retraites des Anciens Combattants (C.A.R.A.C.)

En effet, selon le principe du droit à réparation pour services rendus à la Nation, l'Etat donne ainsi la possibilité de se constituer cette retraite "hors normes" avec des dispositions uniques :

- des versements déductibles du revenu imposable*
- une rente majorée de 12,5 % et même au-delà (maxi 60%)
- une revalorisation annuelle de la rente, gratuite, sans condition
- une rente exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux*
- une bonification de la CARAC
- (*) avantages limités à des plafonds fixés annuellement lors du vote de la Loi de Finances à l'Assemblée Nationale (1.731€ en 2011).

En outre, détenir la Carte du Combattant permet de percevoir une petite pension d'Etat versée en 2 fois (306€x2) et, également, à partir de 75 ans d'ajouter une demie part supplémentaire dans le calcul du quotient familial de l'impôt sur le revenu.

Les 2 Titres ci-dessus (Carte d'A.C et T.R.N.) s'obtiennent en formulant une demande auprès du Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants (O.N.A.C.) de son domicile.

Il est exact de dire, par expérience, que la Retraite Mutualiste constitue un placement des plus avantageux actuellement qui offre plusieurs options :

- capital réserve, restituable ou transformé en rente viagère
- capital aliéné, produisant donc une rente plus élevée
- capital aliéné, avec ente réversible au conjoint survivant

Créée en 1924 pour diffuser une retraite supplémentaire aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre, la CARAC propose également depuis plus de 10 ans une gamme étendue de garanties dans les domaines de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance. Ces solutions permettent aux anciens combattants et victimes de guerre de compléter leur dispositif de protection sociale de manière personnalisée, dans un cadre mutualiste favorisant la performance et l'intégrité; les supports des placements sont choisis parmi les plus sûrs.

Avec ses Agences réparties sur tout le territoire et ses conseillers mutualistes itinérants, la CARAC apporte en outre un véritable service de qualité e-t de proximité.

Dotés d'une solide expertise en gestion patrimoniale, ces Conseillers Mutualistes accompagnent les adhérents à chaque grande étape de leur vie.

Ils peuvent, par exemple, pour celui qui est bien imposable, l'aider à ajuster ses versements en fonction de ses revenus afin d'optimiser le montant des impôts.

Rappel – Le sujet avait déjà été fort bie n exposé par Gérard Crouzet dans le Cahier d'Information n° 7 de septembre 1998, il nécessitait seulement d'être remis en mémoire, après mise à jour.

Le 20 décembre 2011 Lucien Caillibot